Premier point de situation

Conférence de presse

11 novembre 2015

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

25 février 2015

L'AFFAIRE BOUVIER: POURQUOI UN TEL RETENTISSEMENT ?

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

«Financiarisation» du marché de l'art

- Accroissement des fortunes dans le monde.
- Augmentation, dans le cadre des crises financières mondiales, des investissements dans l'art, les antiquités, les métaux précieux et les autres marchandises de grande valeur.
- Le marché de l'art n'est pas régulé: risque de blanchiment d'argent et de fraude fiscale.

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Multiplication des Ports Francs

- Yves Bouvier a été le principal promoteur d'un nouveau type de Port Franc:
  - **« *hubs* artistiques »** où il est possible d'**entreposer** les œuvres d'art et équipés de *show rooms*, d'espaces de vente et de services d'experts.

Singapour (2010,) Monaco (2013), Luxembourg (2014)

Projets à Shanghai et à Pékin.

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Rôle d'Yves Bouvier aux PFEG

- Yves Bouvier est certainement le «roi des Ports Francs» à l'échelle internationale…
- … mais pas de ceux de Genève où il n'exerce pas d'influence prépondérante
- Locataire de 23,3% des dépôts sous douane (Natural Le Coultre)
- Détient 5,9% des actions des Ports Francs (Euroasia)

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Conséquence pour les Ports Francs

- La «financiarisation» du marché de l'art a créé une situation nouvelle pour les Ports Francs:

  «*Dans les Ports-Francs, des quantités de biens culturels sont négociés et deviennent de simples titres de propriété*»

  (Andrea Rascher, ancien responsable des affaires internationales à l'Office fédéral de la Culture)

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Appels à une régulation plus forte

Des voix critiques se sont élevées pour mettre en garde contre le fait que les ports francs étaient susceptibles d'être utilisés pour :

- L'entreposage de biens illégaux et à des fins de blanchiment d'argent et de soustraction d'impôts.
- Le contournement des lois ayant trait aux biens culturels: recel de biens culturels spoliés ou volés.
- Les dépôts francs sous douane font l'objet d'un suivi de l'OCDE / GAFI.

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Xavier Oberson

Xavier Oberson, professeur à l'Université de Genève et avocat

LES PORTS FRANCS, UNE ZONE DE NON DROIT ?

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Toutes les normes légales sont applicables

- Depuis 2007, les Ports Francs font partie du territoire douanier.
- **Toutes les normes légales sont applicables**.
  - Les autorités douanières doivent mettre en œuvre la législation sur le blanchiment.
  - Elles doivent s'assurer que les biens culturels entreposés sont bien conformes à la réglementation applicable.
  - L'ensemble des normes en matière d'impôt direct est applicable.

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Conclusions du professeur Oberson

«Parler de régime de «non-droit» dans ces conditions paraît difficile. Toutes les bases légales sont là, y compris en matière de blanchiment et de protection des biens culturels».

Ce qui manque sans doute, c'est une définition plus précise des tâches des différentes autorités compétentes et des moyens à disposer pour les réaliser.»

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Le **Contrôle fédéral des finances** (CDF) est l'organe suprême de surveillance financière de la Confédération. Il assiste le Parlement et le Conseil fédéral, est indépendant et n'est assujetti qu'à la Constitution et à la loi

Les doutes sur l'efficacité du contrôle par les douanes

LE RAPPORT DU CONTRÔLE FÉDÉRAL DES FINANCES

PORTS FRANCS ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Un rapport paru en 2014

- Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné les activités de la douane dans le domaine des entrepôts douaniers.
- Il a publié le 14 avril 2014 un rapport d'évaluation intitulé: **Ports francs et entrepôts douaniers ouverts. Evaluation des autorisations et des activités de contrôle**.

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Principales conclusions du CDF

- «Les enjeux politiques et économiques liés aux entrepôts douaniers sont mal connus au niveau de la Confédération».
- «La surveillance exercée par l'AFD dans le cadre de l'octroi et du renouvellement des autorisations d'exploitation ainsi qu'en ce qui concerne les contrôles à proprement parler ne garantit pas une protection suffisante contre les activités illégales».

PORTS FRANCS ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Recommandations de la CDF

- renforcer la surveillance de l'AFD,
- examiner de manière approfondie le domaine des entrepôts douaniers (Conseil fédéral),
- soumette à cet effet au Conseil fédéral une stratégie relative au rôle et au développement des entrepôts douaniers et de leurs activités (DFF).

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

LE TEMPS

criminalité samedi 20 juin 2015

Les ports francs entrent dans la mire de la lutte anti-blanchiment

Par Denis Masmejan

Les ports francs sont l'un des secteurs actuellement non soumis à la loi sur le blanchiment d'argent où de nouvelles mesures s'imposent, préconise un rapport fédéral destiné aux évaluateurs du Groupe d'action financière (GAFI)

La Suisse doit mieux réguler le marché

Tendances récentes

VERS UN RENFORCEMENT DE LA RÉGULATION

PORTS FRANCS ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

La nouvelle stratégie du Conseil fédéral

- Adoption d'une stratégie présentée le 3 mars 2015
  - Les entrepôts douaniers contribuent à la compétitivité de l'économie suisse.
  - Ils ne constituent cependant pas des espaces de non-droit.
  - Le Conseil fédéral, agissant principalement dans l'intérêt de l'économie suisse, s'emploie à clarifier les conditions générales juridiques applicables à l'exploitation des dépôts francs sous douane et des entrepôts douaniers ouverts.
  - Les entrepôts douaniers sont placés sous la surveillance de l'AFD. Celle-ci doit pouvoir exercer intégralement sa fonction de contrôle.

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

La nouvelle ordonnance

- Par conséquent, le DFF, se fondant sur cette stratégie et sur les recommandations du CDF, est chargé de prendre les mesures nécessaires et de soumettre d'ici à la fin de 2015 au Conseil fédéral les modifications juridiques nécessaires au niveau de l'ordonnance.
- Les PFEG sont en attente de cette nouvelle ordonnance dont le contenu déterminera la portée et la faisabilité de certaines des mesures qu'ils pourraient être amenés à prendre.

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Rapport fédéral destiné aux évaluateurs du GAFI

- Rapport du groupe interdépartemental de coordination sur la lutte contre le blanchiment d'argent.
- Les Ports Francs sont l'un des secteurs actuellement non soumis à la loi sur le blanchiment où de nouvelles mesures s'imposent.
  - «La transparence nécessaire concernant les marchandises entreposées doit être assurée à l'égard des autorités suisses et étrangères».
  - L'entreposeur ou l'entrepositaire de marchandises doit être tenu de fournir tous les relevés et informations nécessaires à l'AFD pour que celle-ci puisse accomplir ses tâches de manière efficace.
  - L'inventaire doit désormais contenir le nom du propriétaire des marchandises entreposées.

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Le Matin Dimanche
31 mai 2015

«Un espace hors douane n'est pas une zone de non-droit»

Et les autres mesures?
Tout d'abord, le nouveau président, David Hi-
ler, a pour mission prioritaire d'identifier la
portée des risques qu'encourent les Ports
Francs (blanchiment d'argent sale ou recel de
biens culturels spoliés ou volés). Mais il doit

Les Ports Francs s'adaptent aux réalités nouvelles

STRATÉGIE DE GESTION DES RISQUES ET DÉFINITION DE LA MISSION

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Nouvelle analyse de risques

- Au cours de l'été, le Conseil d'administration a fait procéder à une nouvelle analyse de risques.
- Cette analyse ne porte pas sur le rôle de l'AFD, couverte par le Contrôle fédéral des finances.
- Plusieurs risques stratégiques de réputation et de conformité des PFEG avec une forte probabilité que ces risques se réalisent, notamment:
  - Présence de marchandises douteuses
  - Clients douteux

PORTS FRANCS ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

La démarche du Conseil d'administration

- Sur cette base, le Conseil a cherché à préciser la mission des PFEG et examiné un certain nombre de possibilités de réduire ces risques avec la perspective de définir au cours des prochains mois une véritable stratégie de gestion des risques.
- L'enjeu clé est de bien connaître l'identité des individus entreposant des marchandises dans leur locaux ainsi que la nature des biens présents sur le site.
- M. Decrausaz présentera aujourd'hui les mesures préconisées par la Direction générale et qui peuvent être mises en œuvre en 2016.
- D'autres mesures exigent une étude plus approfondie de faisabilité et dépendent en partie de l'ordonnance que doit approuver le Conseil fédéral au mois de décembre. Nous les présenterons lors d'un prochain point de situation.

PORTS FRANCS ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

La mission des PFEG

- *Les Ports Francs et Entrepôts de Genève SA servent l'économie genevoise par l'exploitation de zones franches dans le strict respect des législations nationales et internationales.*
- *La Société exige le même comportement de ses clients et prend les mesures appropriées pour garantir un usage irréprochable de ses installations et services. A cet égard, elle coopère activement avec les institutions politiques, administratives et judiciaires, en particulier l'administration des Douanes.*
- *Pour assumer sa mission, la Société doit rester profitable.*

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Ce que nous ne pouvons pas faire…

- Nous ne pouvons nous substituer aux Douanes dans leur mission qui est de veiller au respect de 150 textes légaux.
- Nous n'en n'avons ni les compétences légales, ni les moyens financiers.
- Selon nos informations, les restrictions budgétaires actuelles ne permettent pas d'augmenter la surveillance des Douanes aux Ports Francs.
- Le Conseil d'administration est conscient que cette situation représente un danger pour l'avenir des Ports Francs et continuera à soutenir le Conseil d'Etat pour voir augmenter le nombre des douaniers présents aux Ports Francs.

Figure 1: Principaux acteurs

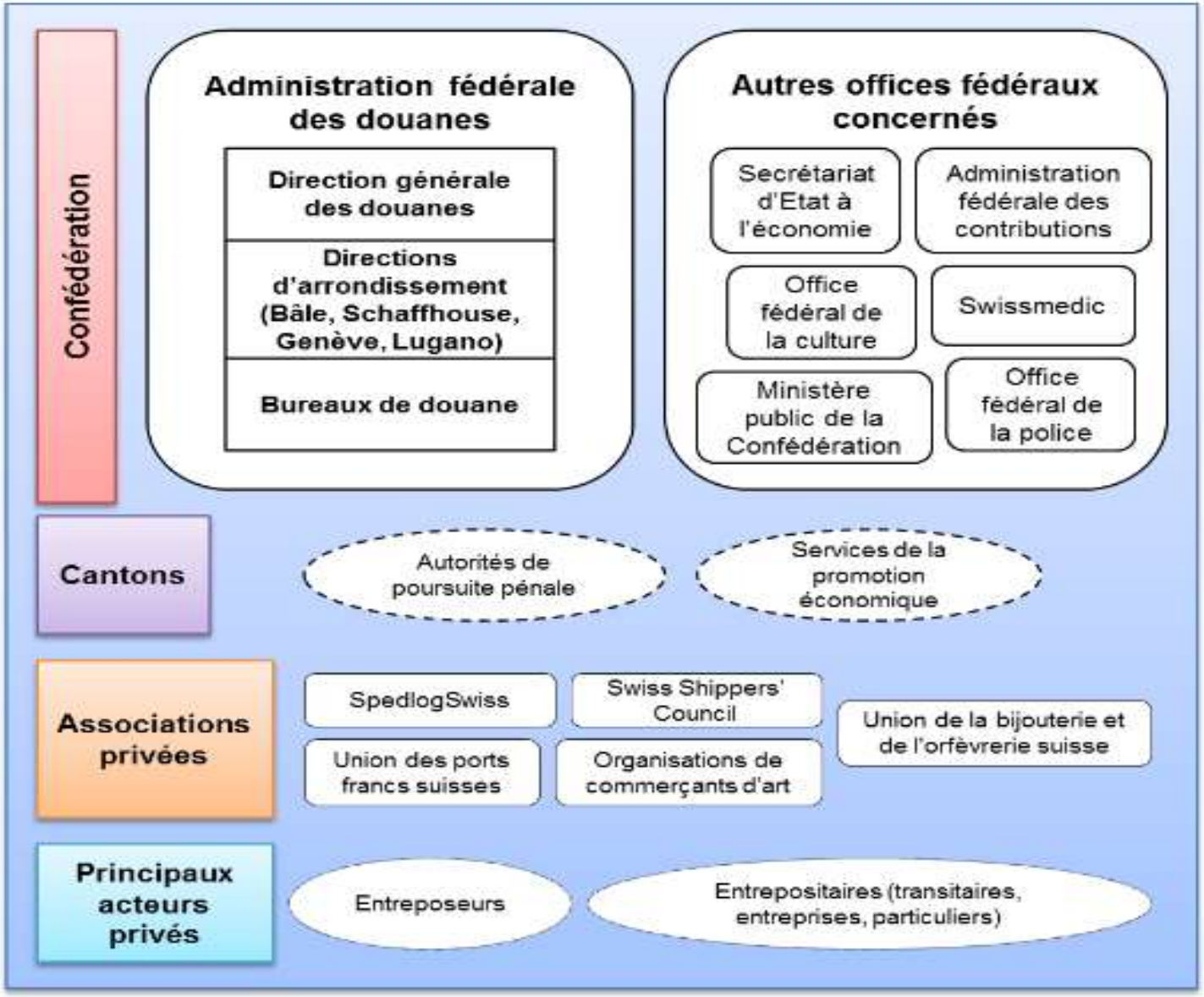

Source : CDF (2013).

…et ce que nous pouvons faire

- Faciliter et renforcer le contrôle des douanes par une série de mesures en utilisant les possibilités que nous donnent le cadre légal et la voie contractuelle.
- Améliorer la coordination de nos actions avec celles des douanes.

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Connaître les clients

- Les PFEG ont deux activités:
  - Ils louent des locaux d'entreposage
  - Ils agissent comme transitaire

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Magasin général

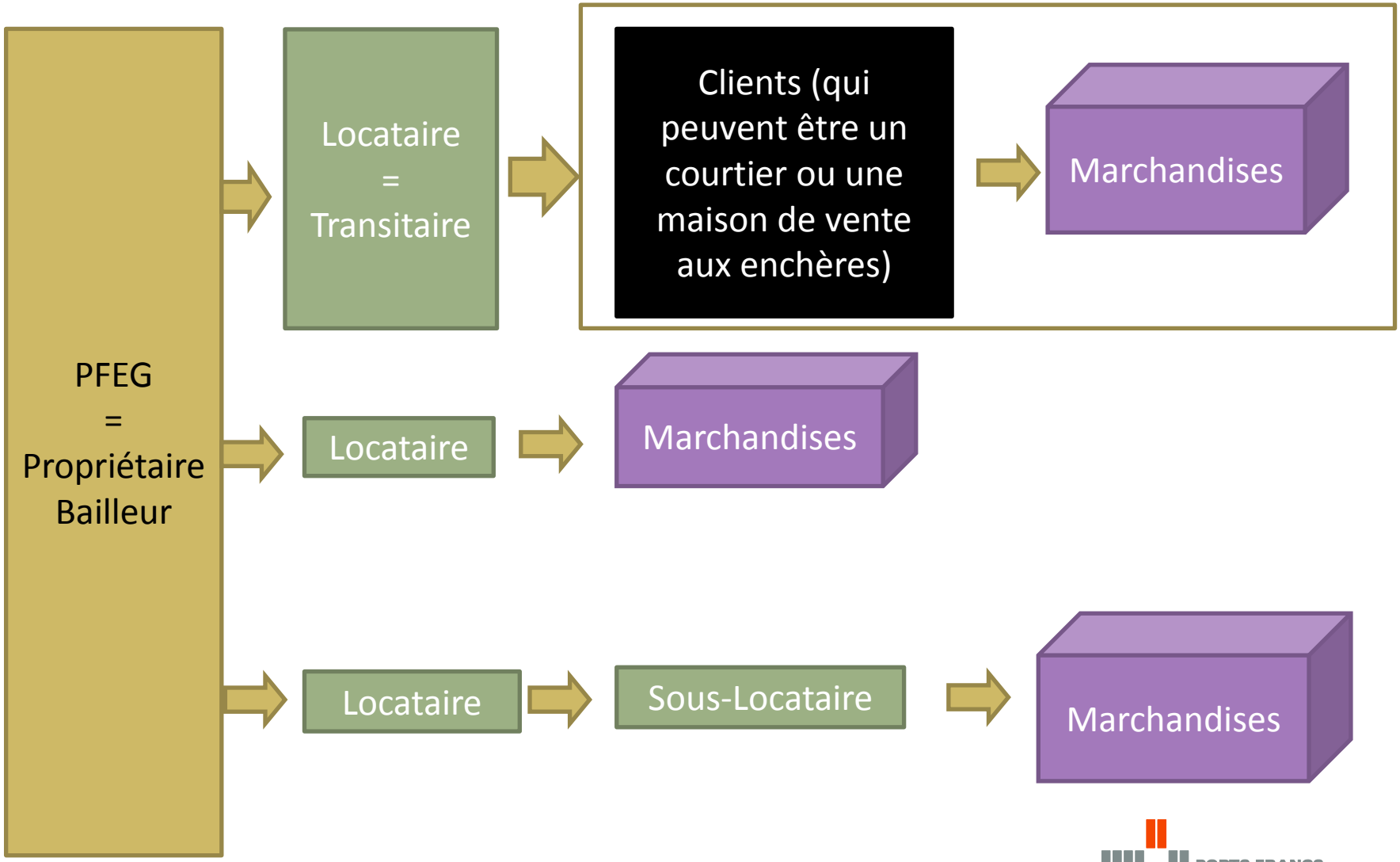

PORTS FRANCS ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

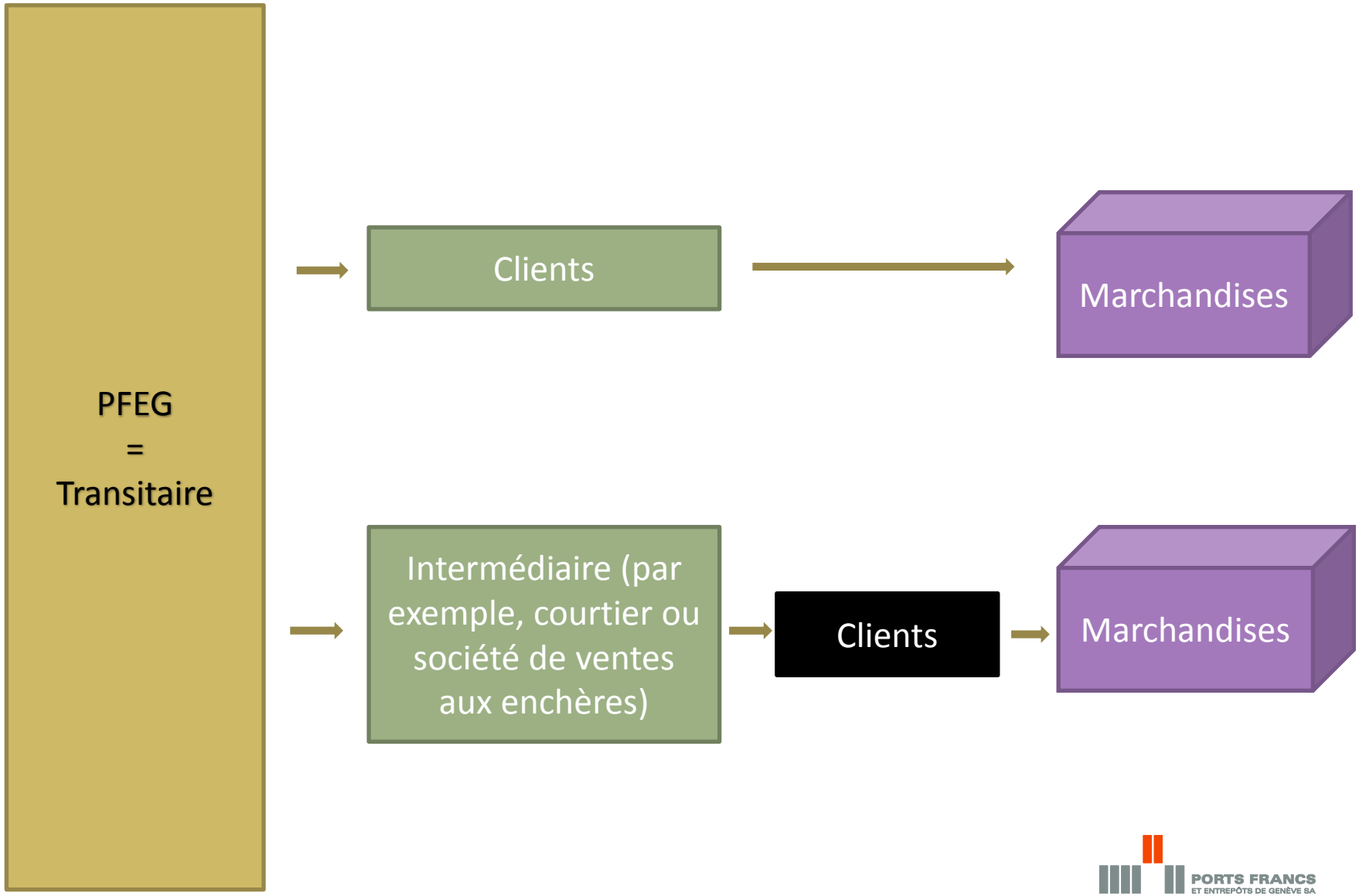

PORTS FRANCS ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Procédure de contrôle pour les locataires

Mise en place d'une procédure de contrôle systématique:

- Pour les locataires avant de conclure ou de renouveler un bail.
  - Contrôle systématique dans les différents fichiers disponibles (SECO et Interpol notamment).
  - Pour les nouveaux locataires application stricte du principe de précaution.
  - Pour les locataires en place: résiliation du bail
    - En cas de condamnation pénale. Application stricte du principe de la présomption d'innocence pendant la procédure.
    - En cas de présence dans les locaux de marchandises interdites par le règlement.
    - En cas de non respect de la loi sur les douanes.

PORTS FRANCS ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Contrôle pour les sous-locataires

- Pour les sous-locataires:
  - Les clients ont déjà aujourd'hui l'obligation d'annoncer les sous-locations, tout en s'engageant à la bonne tenue d'inventaire à disposition des douanes.
  - Procédure identique que pour les locataires.
- En cas de non respect de la tenue d'inventaire ou d'une faute grave découverte par les douanes lors d'un contrôle, l'autorité douanière communique immédiatement la mise sous scellés ou les résultats d'une enquête pour fraude aux PFEG.
- Donne la possibilité de résilier le bail du sous-locataire.

PORTS FRANCS ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Procédure de contrôle pour les clients

- Lorsque les PFEG agissent comme transitaire:
  - Mise en place d'une procédure de contrôle systématique pour les clients incluant un contrôle dans les différents fichiers à notre disposition et le recours si nécessaire à une société de contrôle.

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Procédures de contrôle pour les clients

- Lorsque les PFEG agissent uniquement comme bailleur:
  - Les PFEG n'ont pas connaissance du nom des clients du transitaire et de la marchandise.
- Nous voulons obtenir par voie contractuelle (signature du bail, avenant) un engagement garantissant pour les clients:
  - La bonne tenue des inventaires pour la douane avec toutes les mentions que la loi sur les douanes impose.
  - Que le client ne figure pas sur les listes du SECO et Interpol notamment.
  - Que les marchandises entreposées respectent bien la LTBC, Kimberley et autres normes et conventions internationales.

PORTS FRANCS ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Renforcement du contrôle

- Pour se prémunir de la présence de sous-locataires ou des «sous-sous-locataires» non-déclarés, les PFEG renforceront le contrôle de l'accès à la zone sous-douane. Relevons que des portes à badge ont déjà été mises en place en 2012.
- **Installer un système de contrôle biométrique (empreintes digitales).**
- Contrôle et relevé systématique de l'identité des visiteurs sans droit d'accès, accompagnés d'un porteur de badges.
- **Cette mesure représente par ailleurs un renforcement appréciable de la sécurité du site**.

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Mesures spéciales pour les antiquités

- La situation prévalant en Syrie et en Irak augmente de façon significative le risque que des antiquités mises sur le marché à la suite de pillage puissent être stockées dans nos locaux.
- L'infraction à la LTB se doublerait alors d'un financement d'activités terroristes.
- Ce risque est réduit par:
  - l'obligation qu'ont les transitaires de tenir un inventaire des marchandises sensibles,
  - les contrôles douaniers à l'entrée et à la sortie du site,
  - la possibilité qu'elles ont de vérifier l'inventaire.
- Si ce risque se réalisait, les dégâts pour l'image de notre entreprise, de Genève et de la Suisse seraient considérables.

PORTS FRANCS ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Renforcement du contrôle pour les antiquités

- C’est la raison pour laquelle les PFEG ont proposé à l’AFD de procéder à un contrôle systématique des antiquités à l’entrée.
- Connaissant les ressources limitées de l’AFD en ces périodes de restrictions budgétaires, les PFEG ont offert de prendre en charge une part de l’inspection en la confiant à une société de contrôle faisant autorité dans le domaine.

PORTS FRANCS ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Antiquités

- La société de contrôle serait chargée d’une:
  - vérification simple de la conformité entre les documents fournis et les objets présentés;
  - vérification de la provenance et de la datation;
  - vérification dans les différentes bases de données d'objets spoliés et volés.

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA

Conclusions

- Les PFEG sont conscient que les changements intervenus depuis la crise financière constituent un risque sérieux.
- Ils sont favorables aux recommandations émises par le CDF.
- Ils travaillent à réduire les risques dans les limites de leurs compétences, en tant que bailleur et transitaire.

PORTS FRANCS
ET ENTREPÔTS DE GENÈVE SA